

## ABRI DE JARDIN complètement clos Surface de plancher > 5 m<sup>2</sup> et ≤ 20 m<sup>2</sup>

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*
  
- Formulaire rempli, daté et signé  
Cerfa téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  
- Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'abri de jardin en précisant le sens du faîtage et la distance par rapport aux limites séparatives
  
- Plans cotés des façades de l'abri (ou photo du modèle avec les dimensions)
  
- Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près et 1 vue de loin)
  
- Descriptif des matériaux et des teintes utilisés
  
- Déclarer la surface de plancher existante (maison)
- Déclarer la surface de plancher créée (abri de jardin clos et couvert)

### Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

### Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

### Liste donnée à titre d'information